



Indemnités fin de contrat

Par **jeremy27**, le **15/07/2014** à **09:36**

Bonjour ,

je me permets de vous solliciter car je pense que la société qui m'emploie a abusé de ses droits .

je vous relate les faits ,

je suis salarié d'une entreprise depuis 2011 (j'ai eu 2 CDD donc en tout 18 mois de contrat)
mon CDD s'est terminé le vendredi 14 novembre 2013 , et la société m'a proposé un CDI que
le mardi 18 novembre 2013 , je voulais savoir si la société qui m'emploie me doit les
indemnités de fin de contrats ou non ??

en vous remerciant de votre aide

cordialement ,

Mr Lemonnier

Par **P.M.**, le **15/07/2014** à **15:44**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir quand a été signé le CDD...

Par **jeremy27**, le **15/07/2014** à **16:11**

re-bonjour

en effet j'ai omis de vous préciser les dates , alors j'ai signé le 1er CDD le 10 mai 2012 qui se
terminé le 10 mai 2013 et le 2eme CDD le 11 mai 2013 jusqu'au 14 novembre 2013 et ensuite
ils m'ont proposé un CDI que le mardi 18 novembre 2013 .

me doivent-ils les IFM ??

en vous remerciant d'avance .

cordialement .

Par **P.M.**, le **15/07/2014** à **16:47**

Apparemment, il s'agit donc de deux CDD donc vous avez déjà droit à l'indemnité de précarité sur le premier si elle ne vous a pas été versée mais pour le second, c'est plus douteux car apparemment, il n'y a qu'un jour pendant laquelle la situation de précarité s'est trouvée exister...

En tout cas, vous deviez conserver votre ancienneté depuis le premier CDD...